

Image not found or type unknown



TRANSMISSION D'UN COMPTE BANCAIRE DEBITEUR

Par **YUG**, le **22/07/2014** à **14:03**

bonjour,

un syndic a-t-il le droit de transmettre au nouveau syndic un solde comptable bancaire débiteur

si oui, quelle démarche doit-on avoir vis-à-vis du syndicat des copropriétaires qui a fait nommer le nouveau syndic et quel recours a le nouveau syndic contre l'ancien syndic

si non, quelle mesure doit prendre le nouveau syndic, doit-il malgré tout prendre tous les documents comptables et administratifs et entamer une requête administrative à son encontre pour mauvaise gestion

merci pour votre réponse

Cordialement